Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 41 (1903)

Heft: 18

Artikel: Faut le laissi dinse

Autor: Djan Daniet

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-200103

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

— Oh! pour ça, je ne me réjouis déjà pas tant que ça. Voulez-vous « frémer » que ce sera toujours la même chose par là-haut. Quand il faudra graisser les nuages, faire partir les éclairs, décrocher les tonnerres, cribler la grêle ou arrêter le soleil, ce sera toujours Metsi de cè, Metsi de lè, mais je suis bien sûr de ne jamais en trouver un qui me dise : « Michel, viens boire un verre!

DJAN-DANIET.

-sostperer Les cadets veveysans.

Plus heureux que les Lausannois, les Veveysans ontencore leurs cadets

A Lausanne, il est vrai, ce luxe était une gracieuseté de l'Etat. A Vevey, au contraire, ce petit extra rentre dans le budget du ménage communal.

Un beau jour, le gouvernement, en dispositions d'économies, décida la suppression du corps des cadets de Lausanne.

Ce coup d'état, inattendu, fit sensation ; on murmura dans les familles, on murmura dans les classes; mais personne n'osa réclamer. « Si vous voulez des cadets, payez-les » nous eût-on répondu.

Donc Lausanne perdit ses cadets, tandis que Vevey les a gardés et y tient plus que jamais.

La semaine dernière, les cadets veveysans étaient sous les armes, à l'occasion des promotions et de la grande revue annuelle. Rien ne manque au programme, petite guerre, défilé, bal, etc. Pour la circonstance, la place du Marché est aux cadets : c'est leur domaine.

Voici, à ce propos, ce que disait l'autre jour la Feuille d'avis de Vevey:

- « Depuis une quinzaine de jours, la Grande-Place est leur domaine.
- » Nos cadets! Plus tard, ils seront des hommes. Comme nous, ils entreront dans l'existence. Ils seront épiciers, avocats, médecins, coiffeurs ou journalistes. Ils seront des gens considérables. Ils donneront leur avis. Ils feront de la politique. Ils auront des enfants. Ils iront au cercle et seront leur « yass ». Ils joueront leur rôle, petit ou grand, au sein de la société. Ils seront une torce.
- » Pour le moment, ils ne sont rien de tout cela. Ils sont « nos cadets », ce quelque chose d'inutile et délicieusement suranné qui tient si fort au cœur des Veveysans. Ils sacrifient, d'une ardeur juvénile, au vieil esprit de vaillance et de don-quichottisme qui ensoleillait nos quinze ans. Enfants, ils sont le passé, le passé qui nous suit pas à pas, et fredonne à nos oreilles les chansons mortes, les rêves éteints, toute la vie qui s'est déjà usée autour de nous. Ils sont quelque chose de très vieux que l'on entoure d'un respect attendri, le bibelot de famille, l'héritage sacré que nous tenons à céder à nos enfants, et que nous leur apprendrons à aimer.

» Quand, musique en tête, ils défilent dans nos rues, c'est, aux fenêtres, une floraison subite de têtes jeunes et vieilles et, dans les âmes, l'épanouissement délicieux des souvenirs lointains et parfumés comme un matin de printemps. C'est tout l'autrefois qui ressuscite au rythme allègre des cuivres et, devant l'avenir hostile ou maussade, l'on se replie jalousement vers tout ce qui enchanta notre passé. Et les petits cadets s'en vont, d'une allure martiale, balancement régulier d'uniformes sombres et de guêtres blanches.

» Depuis une quinzaine de jours, la Grande-Place est leur domaine. » P. P.

Aô pliantadzo.

- Pouaih!! Ma faî, n'impouesenè pa lè rosè, perquie.
- L'est bin su lo gros Marc que repassè in couleu sè tchoux.

Faut le laissi dinse.

On demeindzo dau tsauteimps derra jété zellà fèrè onna promenarda avoué lo syndiquo et quoqué z'amis dè couti lo bou dè la vella.

Tot per on coup, vers la fin dè la véprâ, apri on pare d'einludzos et d'épelluaïes, no furent dobedzi dè nos einfatâ dein la grandze à Samelet, câ plliovessâi à vèsè, quemant s'on l'eusse vouedia avoué dâi breintès.

Au bet d'on momeint, la grandze fut binstou plliennè dè dzeins qu'étant venius sè catsi iquiè, tant que la plliodze l'eut botsi.

Mâ dein la grandze à Samelet ne lâi fasâ, na pardieu! rein tant bio. Lâi plliovessâi quemeint défrou, rappò que manquâvè on moui dè tiollès au tâ.

Lo syndiquo, qu'étâi mollhi quemeint onna renallhiè, desài tot d'on coup à Samelet, qu'étâi sallhia dè l'otto po vaire quo lài avâi tsi li: « Mâ, me n'ami, të foudrâi prau refèrè on bocon ton tà et lâi remettre quoquies tiolles. On est, ma fai, rudo mo iquie déso! »

– Quand få bio teimps, låi repond Samelet ein sè creinsein lè brés, n'ein a pas fauta; quand le plliau, on ne pau pas lâi allâ : le faut laissi dinse. DJAN DANIET.

Le bon billet.

Une brave femme s'est présentée la semaine dernière au bureau de location du Théâtre, librairie Tarin.

- Je voudrais un billet pour cette pièce du Peuple vaudois; un billet de pourtour.
 - Pour quel soir, madame?
- Comment, pour quel soir? Je veux un billet qui n'ait pas de date, afin que je puisse aller le soir qu'il me plaira.

Quelques jours avant la première représentation, c'est-à-dire avant le 14 avril, une dame se présente également au bureau de location, mais chez M. Dubois, cette fois

- Voulez-vous me vendre un bijet pour lasoirée du 14?
- Quelle place, madame: parterre ou seconde galerie?
- Où sont-y, les officiés?
- Quels officiers?
- Oui, enfin, ces messieurs des autorités.
- Ah! les personnages onucies.
 Oui, c'est ça; ch bien, je voudrais être à côté.

Lè Recafaïoulès

La « Recafaïoula » veveysanne ou « Club patois » est maintenant régulièrement constituée. Jusqu'ici 25 membres se sont fait inscrire. On compte que ce nombre sera très prochainement augmenté de nouveaux adhérents, dont plusieurs habitants de localités voisines de Vevey. Les séances promettent beaucoup.

Le « Club patois » a déjà son règlement — le règlement est la première manifestation de toute société; — il est écrit en patois A ce sujet, que nos amis de Vevey nous permetttent une remarque: on dirait que leur règlement n'est pas né patois; c'est un français naturalisé; certaines tournures de phrases, certaines expressions ne sont décidément pas assez du crû. C'est dommage; mais il sera si facile

de remédier à cela. Voici, à titre d'échantillon, trois articles du règlement du Club patois.

Extrait dai Réglliémeints de la Società « le Club patois ».

ARTICLLIO PREMI. - La Società daò Club patois, fondâie à Vevâ lo 18 dé mâa 1903, réuni ti lé bons citoyens que volliont continuâ à devesà patois et clliao assebin que désiront l'appreindré.

Art. 4. - Dein la râgllia, lé societéros s'asseimblliant toté lé senannés, aô dzo que l'est fixâ pè lo comitâ, du 8 à 10 haôrés daò né. Daò premi dé juin à fin septembre, lè tenabllio arant llieu on iadzo pè mâ.

ART. 7. -- Po la bouna ragllia tsacon preind la parola à son to, dezo la direcchon daó président aò bin de 'n'autro daô comità. L'est bin einteindu que tsacon daî avaî ôquié à deré, à racontâ, à récitâ, à tsantâ aô bin à lliéré.

Lé propous molhounitos et lé z'histoires traô coffés san, dé bi savâ, à lâissi complliétameint dé coté.

Fiançailles et noces valaisannes.

Nous détachons les passages suivants du fort intéressant ouvrage intitulé Le peuple du Valais, que vient de publier M. Louis Courthion.

« Les fromages jouent un rôle très spécial dans la vie sociale de Zermatt. Quand un enfant naît, on fabrique un fromage qui porte son nom; ce fromage est mangé en partie le jour du mariage de cet enfant; on l'achève le jour de ses obsèques. Quand un jeune homme désire épouser une jeune fille, il s'invite à dîner un dimanche dans la famille de sa prétendue; si le père de cette dernière exhibe au dessert le fromage qui porte son nom et en donne un morceau à l'amoureux, c'est qu'il l'agrée pour gendre. »

Dans les vallées du centre, dans celle d'Illiez et dans les villages de la plaine, « dès qu'un projet d'union est confidentiellement arrêté entre les deux premiers intéressés, chacun en fait part à ses père et mère, puis se met en devoir de le réaliser sans le moindre retard ; les trois semaines de délai exigées pour la publication des bans à l'église suffisent habituellement à tous les préparatifs. Jusqu'à l'heure la plus extrême, ces projets sont tenus cachés aux profanes. Très souvent, les frères et sœurs du contractant n'en sont informés qu'à l'église, le jour de la première publication.

» Depuis 1876, date de l'introduction du mariage civil, cette coutume de dissimuler les projets d'union jusqu'à la dernière heure a dù perdre quelque chose de sa rigueur. Toutefois, bien des couples attendent encore la nuit close pour aller se faire inscrire à l'état civil et au presbytère. Dans différentes régions, le cérémonial des noces a presque disparu. Quelques familles aisées ont seules maintenu le repas Néanmoins, l'habitude de se rendre solennellement à l'église, en habits neufs, accompagnés de la parenté et des principaux amis, subsiste encore dans la plupart des vallées.

» Un usage curieux, que j'ai vu pratiquer dans la vallée de Bagnes, à l'occasion d'une noce, mérite d'être mentionné. La cérémonie religieuse était terminée et le groupe nuptial, assez nombreux, avait près de huit kilomètres à faire pour se rendre du village paroissial à son hameau. Cette distance à franchir, jointe à la bonne humeur de l'assistance, justifiait une petite halte au cabaret. Alors, tandis qu'un invité tirait l'époux à l'écart, un second emmenait l'épouse dans un autre établissement. Comme, au retour de l'homme, per-

* Le peuple du Valais, par Louis Courthion. 1903. — Paris, bureaux de la *Science sociale*; Genève, A. Julien, libraire editeur.